



Wallonie

## **COMMUNE DE BERLOZ**

### **URBANISME**

### **AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

### **PLANS MODIFIES**

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est M. & Mme CLOES-ROUBY demeurant Bovelingenstraat 373 à 3870 Heers.

Le terrain concerné est situé rue de Willine à Berloz et cadastré 1ère division, section A, n°215P.

Le projet consiste en la construction d'une habitation unifamiliale et présente les caractéristiques suivantes : écarts aux prescriptions du permis d'urbanisation (non-respect du retrait latéral droit).

Le dossier peut être consulté **DANS LE RESPECT DES CONSIGNES DE CONFINEMENT**, pendant les jours d'ouverture de l'administration, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 16h00 à 17h00, ainsi que le mardi jusqu'à 20h00, **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS PRIS AU MOINS 24H A L'AVANCE**, à l'adresse suivante : rue Antoine Dodion 10 à 4257 Berloz.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mme Fauchet, pendant les heures d'ouverture du service urbanisme (tél. 019/33.99.86), dont le bureau se trouve à la même adresse.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du jeudi 4 juin au vendredi 19 juin 2020 au Collège communal de Berloz :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue Antoine Dodion 10 à 4257 Berloz ;
- par courrier électronique, daté et identifié à peine de nullité, à l'adresse [commune@berloz.be](mailto:commune@berloz.be).